



Mairie de BRIENNON

16 rue de la Libération
4 2 7 2 0

Téléphone : 04 77 60 80 73
Mail : mairie.briennon@wanadoo.fr
Site : www.briennon.fr

CIRCULATION RESTREINTE PAR CHICANES ET ÉCLUSES RUE DE LA LIBÉRATION (VC 3)

Le Maire de BRIENNON (Loire),

VU les dispositions du Code pénal,

VU l'article R 411-8 du Code de la route,

VU les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation suite à la mise en place de structures routières de type chicane et écluse,

A R R Ê T E

Article 1 : Sont mises en place des structures routières de type chicane et écluse, au niveau des numéros 3, 42, 43, 45 et 54 rue de la Libération (VC 3), en instaurant une circulation sur voie unique, dans le but de réduire la vitesse des véhicules.

Article 2 : Les véhicules venant de la direction de la route de Roanne (RD 43) se dirigeant dans la direction de l'avenue de Verdun (RD 4) doivent, à hauteur des numéros de voirie 3, 42 et 43 laisser la priorité aux véhicules circulant en sens inverse.

Article 3 : Les véhicules venant de la direction d'avenue de Verdun (RD 4) se dirigeant dans la direction de la route de Roanne (RD 43) doivent, à hauteur des numéros de voirie 45 et 54 laisser la priorité aux véhicules circulant en sens inverse.

Article 4 : Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en mairie et sa publication ainsi que la mise en place de la signalisation routière.

Article 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Département de la Loire et au commandant du centre de secours.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Fait à BRIENNON, le 21 octobre 2024.
Le Maire,
Jean FAYOLLE